



SOREL-TRACY

FORMULAIRE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OPÉRATION D'UN COMMERCE

VEUILLEZ COMPLÉTER EN LETTRES MOULÉES

DEMANDEUR :

Nom :

Adresse :

Ville :

Code-postal :

Téléphone :

Télécopieur :

PROPRIÉTAIRE

Nom :

Adresse :

Ville :

Code-postal :

Téléphone :

Télécopieur :

LOCALISATION

Adresse du local :

Nom du commerce :

Genre de commerce :

Date du début d'opération :

Loyer annuel :

Début du bail :

Loyer mensuel :

Superficie de plancher occupée par le commerce :

AVEZ-VOUS UN SYSTÈME D'ALARME : **OUI** **NON**

SI OUI, NOM DES PERSONNES À CONTACTER :

Nom :

Téléphone :

Nom :

Téléphone :

DATE DE LA DEMANDE

SIGNATURE DU DEMANDEUR

**À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT**

NOUVEAU COMMERCE : OUI "" NON

MODIFICATION : OUI "" NON

MATRICULE :

CADASTRE :

CODE D'UTILISATION :

NO REGLÈMENT :

ZONE :

DATE DE FERMETURE :

NO DOSSIER :

(Évaluation)

(Évaluation)

PROCÉDURE - DEMANDE D'OPÉRATION D'UN COMMERCE**1. Vous devez remplir ce questionnaire et le faire parvenir à l'adresse suivante :**

Ville de Sorel-Tracy - SPDU – Division urbanisme

105, rue du Prince, Sorel-Tracy (Québec) J3P 4J9

Téléphone : 780-5600 poste 5690 • Télécopieur : 780-5695

dans les 15 JOURS du début de l'opération des activités commerciales ou professionnelles du lieu indiqué aux présentes.**2. Vous devez fournir avec votre demande les documents suivants :**

- a) enregistrement de la raison sociale et/ou certificat d'incorporation
- b) copie du bail
- c) superficie du commerce occupé

3. À défaut de remplir ce formulaire et de fournir les renseignements demandés dans les délais prévus, vous pouvez être passible d'une amende de 100,00 \$ sur déclaration de culpabilité.**4. La demande d'opération d'un commerce est conditionnelle à l'acceptation et la vérification des renseignements fournis dans la demande par la Ville de Sorel-Tracy, à la conformité aux règlements municipaux (urbanisme, zonage) et autres dispositions légales. LE COÛT DE LA DEMANDE EST DE 50 \$.****5. Pour tous travaux de rénovation, agrandissement, transformation d'un local, installation d'une nouvelle enseigne, installation d'une enseigne temporaire, modification d'une enseigne existante, aménagement de terrain, etc., contacter un technicien en urbanisme qui se fera un plaisir de vous donner les informations nécessaires à la réalisation de ces travaux.**